

RCS : CLERMONT FERRAND

Code greffe : 6303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CLERMONT FERRAND atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00760

Numéro SIREN : 830 135 166

Nom ou dénomination : A.E.S.D.D.

Ce dépôt a été enregistré le 10/05/2023 sous le numéro de dépôt 3367

DEPOT N° 3367

DU 10 MAI 2023

SAS A.E.S.D.D.

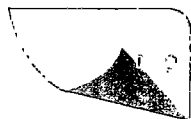
Rue Robert Schumann

63500 ISSOIRE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2022

**A.E.S.D.D.**

Société par Actions Simplifiée au capital de 40 000 €

**Rue Robert Schumann
63500 ISSOIRE**

RCS CLERMONT-FERRAND 830 135 166

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**SUR LES COMPTES ANNUELS****Exercice clos le 30 septembre 2022**

Aux Associés,

1 Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A.E.S.D.D. relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Fondement de l'opinion**2.1 Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2 Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3 Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4 Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-6 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

5 Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

6 Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

6.1 Objectif de l'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

6.2 Démarche de l'audit

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il

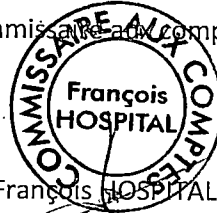
attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Clermont-Ferrand, le 14 Mars 2023

Pour la SARL A.A. ARVERNE AUDIT

Commissaire aux comptes



François HOSPITAL

Commissaire aux comptes associé



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/09/2022 12		Exercice N-1 30/09/2021 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	
	Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles					
	Frais d'établissement	1 700	1 700		270	270- 100.00-
	Frais de développement					
	Concessions, brevets et droits similaires					
	Fonds commercial (1)					
	Autres immobilisations incorporelles	25 520	2 838	22 682	24 101	1 419- 5.89-
	Avances et acomptes					
	Immobilisations corporelles					
	Terrains					
	Constructions					
	Installations techniques, matériel et outillage					
	Autres immobilisations corporelles					
	Immobilisations en cours					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations financières (2)					
	Participations mises en équivalence					
	Autres participations	1 116 100		1 116 100	1 116 100	
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
	Autres immobilisations financières	11 000		11 000	11 000	
	Total II	1 154 320	4 538	1 149 782	1 151 471	1 689- 0.15-
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours					
	Matières premières, approvisionnements					
	En-cours de production de biens					
	En-cours de production de services					
	Produits intermédiaires et finis					
	Marchandises					
	Avances et acomptes versés sur commandes					
	Créances (3)					
	Clients et comptes rattachés	21 600		21 600	21 600	
	Autres créances	48 898		48 898	425 817	376 919- 88.52-
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé					
	Valeurs mobilières de placement					
	Disponibilités	1 076 294		1 076 294	195 378	880 916 450.88
	Charges constatées d'avance (3)	614		614	681	67- 9.77-
	Total III	1 147 407		1 147 407	643 476	503 931 78.31
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	3 087		3 087	7 637	4 550- 59.58-
	Primes de remboursement des obligations (V)					
	Ecart de conversion actif (VI)					
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		2 304 814	4 538	2 300 276	1 802 584	497 691 27.61

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an



BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/09/2022	12	Exercice N-1 30/09/2021	12	Ecart N / N-1	
		Euros				%	
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 40 000)	40 000		40 000			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale	4 000		4 000			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	829 411		503 250		326 161	64.81
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	213 613		326 161		112 548	34.51
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement	16 100		13 550		2 550	18.82
	Provisions réglementées						
	Total I	1 103 125		886 961		216 163	24.37
PROVISIONS	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
	Total II						
DETTES (1)	Provisions pour risques			46 741		46 741	100.00
	Provisions pour charges						
	Total III			46 741		46 741	100.00
Comptes de Régularisation	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles			202 389		202 389	100.00
	Autres emprunts obligataires	103 740		103 740			
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	679 510		325 679		353 831	108.64
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses	32		202 899		202 867	99.98
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 735		3 332		1 403	42.11
	Dettes fiscales et sociales	615		158		457	289.24
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	408 520		30 686		377 834	NS
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	Produits constatés d'avance (1)						
	Total IV	1 197 151		868 882		328 269	37.78
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	Ecarts de conversion passif (V)						

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

223 823 151 869



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2022 12			Exercice N-1 30/09/2021 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	18 000		18 000	18 000			
Chiffre d'affaires NET	18 000		18 000	18 000			
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges					3	3	100.00
Autres produits							
Total des Produits d'exploitation (I)			18 000	18 003		3	0.02
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			4 235	6 283		2 048	32.59
Impôts, taxes et versements assimilés			212	211		1	0.47
Salaires et traitements							
Charges sociales							
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			6 239	4 255		1 984	46.62
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges							
Total des Charges d'exploitation (II)			10 687	10 749		63	0.58
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			7 313	7 254		60	0.82
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges affectées à des exercices antérieurs



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/09/2022	12	30/09/2021	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)	250 000		363 409		113 409	31.21
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	46 741				46 741	
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	296 741		363 409		66 668	18.35
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			11 028		11 028	100.00
Intérêts et charges assimilées (4)	93 513		37 460		56 053	149.64
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	93 513		48 488		45 025	92.86
2. Résultat financier (V-VI)	203 228		314 922		111 694	35.47
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	210 541		322 175		111 634	34.65
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII						
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	151				151	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	2 550		3 220		670	20.81
Total VIII	2 701		3 220		519	16.12
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	2 701		3 220		519	16.12
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	5 773		7 206		1 433	19.89
Total des produits (I+III+V+VII)	314 741		381 412		66 671	17.48
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	101 128		55 251		45 877	83.03
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	213 613		326 161		112 548	34.51

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 2 300 275.92 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 18 000.00 Euros et dégageant un bénéfice de 213 613.38 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/10/2021 au 30/09/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise.

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 30/09/2022 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation,

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

La provision pour risque de non conversion des titres de l'emprunt obligataire a été reprise en totalité puisque la société a remboursé cet emprunt au cours de l'exercice.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement	1 700		
Autres postes d'immobilisations incorporelles	25 520		
Autres participations	1 116 100		
Prêts, autres immobilisations financières	11 000		
TOTAL	1 127 100		
TOTAL GENERAL	1 154 320		

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

		Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
		Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement	TOTAL			1 700	1 700
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL			25 520	25 520
Autres participations				1 116 100	1 116 100
Prêts, autres immobilisations financières				11 000	11 000
	TOTAL			1 127 100	1 127 100
	TOTAL GENERAL			1 154 320	1 154 320

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement TOTAL	1 430	270		1 700
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	1 419	1 419		2 838
TOTAL GENERAL	2 849	1 689		4 538

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais étab.rech.développ. TOTAL	270				
Autres immob.incorporelles TOTAL	1 419				
Emballages récupérables et divers				2 550	
TOTAL				2 550	
TOTAL GENERAL	1 689			2 550	

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début exercice	Augmentations	Dotations aux amortissements	Montant net fin exercice
Charges à répartir sur plusieurs exercices	7 637		4 550	3 087

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires	13 550	2 550			16 100
TOTAL	13 550	2 550			16 100

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	46 741		46 741		
TOTAL	46 741		46 741		
TOTAL GENERAL	60 291	2 550	46 741		16 100
Dont dotations et reprises financières exceptionnelles		2 550	46 741		

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	11 000		11 000
Autres créances clients	21 600	21 600	
Impôts sur les bénéfices	14 033	14 033	
Taxe sur la valeur ajoutée	762	762	
Débiteurs divers	34 104	34 104	
Charges constatées d'avance	614	614	
TOTAL	82 113	71 113	11 000

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Autres emprunts obligataires	103 740	3 740	100 000	
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	1 497	1 497		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	678 013	199 395	478 618	
Fournisseurs et comptes rattachés	4 735	4 735		
Taxe sur la valeur ajoutée	456	456		
Autres impôts taxes et assimilés	159	159		
Groupe et associés	32	32		
Autres dettes	408 520	408 520		
TOTAL	1 197 151	618 534	578 618	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	476 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	522 505			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	32			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	100.0000	400			400

Frais d'établissement

(Code du Commerce Art.R 123-186, al.4)

	Valeurs	Taux d'amortissement
Frais de constitution	1 700	20.00
Total général	1 700	

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

La valeur brute des titres de participation de la SAS BCM est constitué par le coût d'achat et les frais d'acquisition de ces titres. Ces derniers sont amortis sur une durée de 5 ans, amortissement constaté par une dotation aux amortissements dérogatoires qui s'élève à 2 550 € au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2022.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	22 000
Total	22 000

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres emprunts obligataires	3 740
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 497
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 535
Dettes fiscales et sociales	159
Autres dettes	5 549
Total	14 480

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	614
Total	614

Charges à répartir sur plusieurs exercices

	Valeurs	Taux d'amortissement
Frais d'émission des emprunts	3 087	
Total	3 087	

Les frais d'émission d'emprunts ont été répartis sur la durée des emprunts concernés au prorata de la rémunération courue au cours de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Créances clients et comptes rattachés		21 600	
Autres dettes		408 520	

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	93 513	296 741
Dont entreprises liées	5 549	250 000

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	217 014
Total	217 014

Détail des dettes garanties par des sûretés réelles

Emprunt du : CREDIT AGRICOLE
 Montant initial de cette garantie : 220 000
 Montant restant dû en capital : 64 507
 Date de fin d'échéance de la garantie : 05/08/2024
 Nature de la sûreté réelle : Nantissement titres participations
 : Délégation assurances des actionnaires

Emprunt du : BPAURA
 Montant initial de cette garantie : 220 000
 Montant restant dû en capital : 64 507
 Date de fin d'échéance de la garantie : 06/07/2024
 Nature de la sûreté réelle : Nantissement titres participations
 : Délégation assurances des actionnaires

Emprunt du : BPIFrance
 Montant initial de cette garantie : 220 000
 Montant restant dû en capital : 88 000
 Date de fin d'échéance de la garantie : 31/07/2024
 Nature de la sûreté réelle : Nantissement titres participations
 : Délégation assurances des actionnaires

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

Engagements financiers

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		144 290
Intérêts Courus sur Emprunts	31 951	
Intérêts sur Emprunt obligataire simple	12 339	
Emprunt obligataire simple in fine	100 000	
Total (1)		144 290
Dont engagements assortis de sûretés réelles		31 951

Engagements reçus

Néant.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
- SAS B.C.M.	1 254 306	100.00	209 133
- Participations (10 à 50% du capital détenu)			
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

Le 30/12/2022
MERCIER André PRESIDENT

A.E.S.D.D.
Société par actions simplifiée
au capital de 40 000 euros
Siège social : rue Robert Schuman,
63500 ISSOIRE
830 135 166 RCS CLERMONT FERRAND

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 31 MARS 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2022

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2022 s'élevant à 213 613,38 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 213 613,38 euros

En totalité au compte "autres réserves" 213 613,38 euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Certifié conforme
Le Président
André MERCIER

